

Assemblée générale le 2 décembre à 20H 15 salles des fêtes de Villette

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2021



Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2021

Recettes		Dépenses	
Cotisations et dons	2644.00	Timbres + Frais banque	643.01
Intérêts livret	11.65	Photocopies	304.7
		Déplacements	189
		Adhésions à d'autres associations (1)	165
		Assurances	381.41
		Abonnement La Savoie	66
		Cartouche encre	46.98
Total des recettes:	2655.65	Enveloppes	14.95
		Total des dépenses.	1811.05
<p>(1) Sortir du nucléaire, CRIIRAD, FNE, Paysages de France, ATMO</p> <p>Soit un excédent de 854.6 euros</p> <p>Report année 2020 : 7863.70 euros</p> <p>Soit en caisse : 7863.7+ 854.6 = 8718.3 euros</p>			

Etat des comptes :

Au 06.10. 2021 sur notre CCP : 6469.86 euros Livret A : 2248.44 euros

soit au total 8718.30 euros

126 adhérents à jour de leur cotisation en 2021 (15€/ pers ou 25 couple, 5 petits revenus)

Composition du bureau : Président : Alain Machet. (Landry)

Vice-présidents : Bernard André (Moutiers) et André Fourmaintraux(Salins)

Trésorière : Danièle Marien (Seez). Secrétaire : Jean Kerrien (Bozel)

Le mot du Président.

L'année 2021 aura encore été marquée par la pandémie liée au Covid 19. Celle-ci a évidemment limité les réunions. Malgré cela nous avons continué de participer à différentes commissions : leader, air climat énergie, Plan pastoral, espaces valléens, comités consultatifs des réserves naturelles, suivi MSSA... Notre activité écrite s'est poursuivie avec nos thèmes de prédilection : la préservation des espaces naturels. Nous nous intéressons de plus en plus à la qualité de l'air dans notre vallée. Le contrat local de santé que nous avons contribué à lancer se termine bientôt. Il aura permis de lancer une dynamique de concertation au sein des professions médicales et de réaliser plusieurs maisons de santé. Mais tout ce qui était prévu dans ce cadre n'a pas été réalisé. A nos élus de déterminer si une suite sera donnée ou non..Il y a quelques lueurs positives qui se manifestent ici ou là dans le domaine de la protection des sites. Nous suivons plusieurs processus avec intérêt et vigilance. Nous terminons l'année avec 126 adhérents à jour de leur cotisation et c'est le meilleur chiffre depuis au moins cinq ans. Merci de votre confiance. Et à bientôt !

Pollution atmosphérique en Tarentaise. Que savons nous ?

La population tarine s'interroge souvent sur l'importance de la pollution atmosphérique. De quoi parle-t-on, quels sont les principaux polluants et quelles sont les sources de ces pollutions ?

Les touristes qui viennent été comme hiver en montagne seraient peut être surpris d'apprendre que l'air de nos montagnes n'est pas aussi pur que l'on pourrait l'espérer..

L'inquiétude qui règne au sein de la population vient de la présence d'une couche plus ou moins opaque bien visible en fond de vallée notamment en période anticyclonique.. La circulation automobile est bien sûr pointée du doigt, mais est-elle la seule responsable de ces maux ?

Il existe un organisme chargé de la surveillance de l'air dans la région AURA : le réseau ATMO. Vivre en Tarentaise est membre du réseau depuis sa création. A ce titre, elle reçoit les rapports annuels concernant les différents départements concernés. Mais celui relatif à la Savoie s'appuie sur les mesures effectuées dans les agglomérations. Il n'existe pas de capteurs en Tarentaise et les informations disponibles proviennent de modélisations effectuées par comparaison avec d'autres vallées alpines. Même si ce point laisse planer quelques interrogations il est possible d'avoir une idée des polluants probables et de leurs concentrations.

Les classiques :

1°) Les oxydes d'azote (NOX) générés par la circulation automobile pour 59%. La concentration en oxyde d'azote baisse régulièrement depuis une vingtaine d'année, mais trop de personnes sont encore exposées à des concentrations dépassant les seuils réglementaires. Il est clair que la disparition programmée des moteurs diésels devrait permettre de faire baisser encore le nombre de personnes impactées. Le NO2 est la cause d'irritations pulmonaires et peut provoquer des crises d'asthme.

2°) L'ozone (O3). Ce gaz est un polluant secondaire. Il est généré par l'action de l'oxygène de l'air sur les oxydes d'azote en présence de lumière. Les concentrations en ozone dans l'air savoyard sont en hausse constante malgré la baisse des émissions d'oxydes d'azote. Le trioxygène est très présent en Tarentaise et parfois dans des espaces comme le PNV. Les masses d'air se déplacent parfois sur de longues distances. Pour agir sur ce facteur de risque il est donc nécessaire de réduire encore les concentrations en oxyde d'azote. Fin du diesel, moteurs électriques et surtout transport en commun.... (L'ozone accroît le risque de décès par maladies pulmonaires et cardiovasculaires.) Ce gaz est nuisible également pour les cultures et les forêts)

3°) Les particules fines.

On distingue les PM2.5 de taille inférieure à 2.5µm, les PM10 et les PUF (particules ultrafines). Le transport routier n'est responsable en Savoie que de 12 à 13% des émissions de particules.. 63% des émissions des PM 2.5 proviennent du chauffage au bois. C'est un fait qui dérange bien des habitudes. Dans ce domaine, les marges de progrès sont offertes par la suppression des foyers de cheminée ouverts, par le remplacement des poêles anciens par des modèles performants et surtout par le recours aux pellets. Ces derniers émettent au moins deux fois moins de particules fines que les poêles à bois buche... Les particules fines pénètrent profondément l'arbre pulmonaire et peuvent provoquer des irritations, des crises d'asthme, ou des problèmes cardiovasculaires...

Les autres polluants.

D'autres molécules sont suivies et peuvent avoir un impact important sur notre santé.

Les **COVNM** : composés organiques non méthaniques. Il y a des nombreuses activités qui contribuent à l'émission de ces molécules : des activités artisanales ou industrielles mais encore également le chauffage au bois (pour 44% des émissions régionales)....

Les **HAP** qui font partie des COVNM : les hydrocarbures aromatiques polycycliques : cancérigènes ils proviennent de la mauvaise combustion de la biomasse ou des combustibles fossiles : fioul , brulage de déchets verts en plein air..Il faut poursuivre l'information à ce sujet et sur l'intérêt présenté par les broyeur pour les jardiniers amateurs et les agriculteurs.

Les dioxines. Ces molécules complexes sont hélas tristement célèbres en Tarentaise à cause du scandale de l'usine d'incinération de Gilly sur Isère. Les usines de Tignes, Valezan Moutiers émettaient également ces composés dangereux. Ces usines ont été fermées rapidement ou progressivement après différents travaux de mises aux normes plus ou moins satisfaisants. Il faut encore rappeler que le brulage à l'air libre de déchets végétaux dégage des quantités considérables de dioxines. Malheureusement des jardiniers amateurs et certains éleveurs continuent le brulage de foin souillé ...

Les sites industriels comme celui de Pomblière et de Château Feuillet émettent également différents polluants. Ces sites font l'objet d'une surveillance réglementaire. Il faut reconnaître que des efforts sur les deux sites ont été faits et que les odeurs ont bien diminué. Mais il reste des marges de progrès pour réduire encore les odeurs de chlore, les émissions d'oxyde de soufre ou encore d'oxyde de sodium...

Notre agriculture émet également du méthane (CH₄) et de l'ammoniac (NH₃). Une partie du carbone émis sous forme de méthane est stockée dans le sol si les vaches pâturent mais en laissant un couvert végétal. Attention au surpâturage car le méthane est un puissant gaz à effet de serre. Les émissions d'ammoniac de l'élevage bovin sont très importantes et la France est condamnée par l'union européenne pour ses émissions. Des objectifs de réduction ont été décidés, ils impliquent de limiter les apports de protéines (Croquettes ?) pour les animaux et de mieux gérer les déjections en séparant l'urine des fèces par exemple (attention au lisier..) et en adaptant le matériel d'épandage. Il serait bon de faire le point en Tarentaise sur ces émissions. L'activité agricole émet également des PM_{2.5}...

Il existe hélas des artisans ou des particuliers qui brûlent tout et n'importe quoi dans des poêles...Récemment le brûlage de sciure mêlée à des résidus plastiques a été suspecté à Landry, mais ce cas n'est sans doute pas isolé et nombre de panaches de fumées mériteraient d'être auscultés.

Pour le moment aucune surveillance globale n'est exercée sur notre vallée. La question a été abordée récemment au niveau de l'APTV. Les collectivités de Tarentaise ne sont pas adhérentes du réseau ATMO en dehors de la CCCT et elles sont donc mal placées pour demander un suivi plus approfondi que les modélisations effectuées jusqu'à présent. Souhaitons que le pas soit franchi afin que l'on puisse disposer d'informations plus précises et le cas échéant cibler des actions permettant de réduire les excès...

L'exemple de nos voisins des Bauges peut en effet nous alerter : en 2008 une importante pollution aux particules fines a été détectée à Lescheraines. « Certains jours les taux étaient dix fois supérieurs à la norme admissible. La biomasse représenterait 88 % des émissions de poussières totales, 80 % des émissions de PM₁₀ et 82 % des émissions de PM_{2,5}. La caractérisation chimique des particules sur Lescheraines indiquait que la combustion du bois était la principale source des émissions mais il n'a pas permis de définir la part de responsabilité entre le secteur industriel et domestique (notamment le chauffage au bois et le brûlage de déchets par l'artisanat et les populations locales)".Le cas de Lescheraines met en exergue la nécessité de mieux connaître la situation des petits émetteurs industriels, nombreux et disséminés sur le territoire, vis-à-vis du contexte réglementaire des émissions ou en vue d'une action des pouvoirs publics plus ciblée ».

D'autre part dans la vallée de l'Arve une action a été financée par les communautés de communes pour remplacer les foyers ouverts et les poêles anciens : objectif remplacer 3500 unités en 3 ans.. (<https://www.senat.fr/questions/base/2019/qSEQ191012722.html>)

Enfin il est bon de savoir que les normes françaises sont plus laxistes que celles recommandées par l'OMS. (Comme pour le radon...) Par exemple le seuil réglementaire français pour les particules PM_{2.5} est de 25µg/m³ alors que l'OMS recommande 10µg/m³

Si action il y a un jour elle devra bien sûr s'inscrire dans un Plan Climat Air Energie Territorial. Comment limiter la part de la pollution due au transport routier sans réfléchir à l'augmentation de la part de transport collectif ???

Essayons de tirer les choses au clair.

VET fait partie de la commission Air Climat Energie animée par l'APTV.

Nous avons encouragé depuis plusieurs années les élus de la vallée à adhérer au réseau régional de surveillance de la qualité de l'air (Réseau ATMO). VET fait également partie de ce réseau. Récemment toutes les collectivités de Tarentaise ont adhéré au réseau. Cela nous permettra de bénéficier de l'expertise et des informations diffusées régulièrement. Nous espérons que cette adhésion serait suivie d'une campagne de mesures dans notre vallée, mais les animateurs du réseau ATMO s'appuient de plus en plus sur des modélisations informatiques ...et aucune mesure réelle n'est prévue à court terme en Tarentaise..(A part une mesure d'ozone à Méribel). ATMO distribue également des dispositifs permettant la mesure des particules fines aux personnes volontaires. Nous nous sommes portés volontaires, mais les agglomérations sont prioritaires...Du coup nous nous orientons vers l'achat d'une station complète de mesure de pollution. Nous avons un devis d'une entreprise fournissant ce type de matériel et l'accompagnement éventuel. Nous allons solliciter différentes collectivités ou structures pour financer cet achat (9500 euros environ..) A suivre !

Pollution récurrente à Landry.

Depuis quelque temps notre association est saisie régulièrement par des habitants de la partie inférieure du village ou des acteurs de la zone artisanale de Landry. Un menuisier brûle très souvent, pour chauffer son local, la sciure qu'il produit sous forme de plaquettes. Mais comme il usine également des matériaux plastifiés la combustion dégage des fumées noires qui inquiètent à juste titre la population, d'autant que les photos montrent que le nuage formé s'étale largement.

La demande par les habitants d'un suivi de la qualité de l'air en Tarentaise est récurrente. Le chauffage au bois est

souvent pointé du doigt et l'on recommande l'utilisation des poêles performants ou le recours aux pellets. Mais le brûlage de plastique, de déchets ou encore de foin souillé sont à proscrire évidemment. Le rôle des élus n'est-il pas de rappeler régulièrement ces évidences et de sévir lorsque les comportements indésirables persistent ?

Il faudra sans doute tôt ou tard encourager le remplacement des vieux poêles à bois et des inserts, mais comment convaincre si certains sont « autorisés » à se chauffer avec des matériaux très polluants ?

Nous connaissons une situation sanitaire difficile pour tout le monde, les esprits s'échauffent peut-être plus vite qu'en temps normal, mais ce n'est pas une raison pour tolérer des pratiques inadmissibles qui ne peuvent que détériorer encore la confiance que le citoyen de base accorde à nos élus. Ceux-ci doivent bien sûr se monter irréfutables.

Notre association avait émis des réserves sur la création de cette zone d'activité en terrain plat agricole et devant la gare de Landry. Le spectacle offert aux touristes qui descendent du TGV ne risque pas d'encourager la fréquentation de notre village. Dans l'état actuel des choses ce site ressemble parfois à une décharge : des bâtiments disparates en tôle laquée, en parpaings, en béton brut, des dépôts de matériaux autour des constructions... A quand les travaux de finition et le grand nettoyage ? Certes un chantier peut durer quelque temps, mais il doit se terminer un jour et le plus tôt sera le mieux !

Nous voulons croire que le maire de la commune aura à cœur d'agir afin que l'air redevienne respirable dans ce sympathique village.

Massacre de crapauds au plan d'eau d'Hautecour

Il s'est produit avant hier un incident grave pour la biodiversité au Plan d'eau d'Hautecour. Alors qu'une femme était en train d'effectuer un comptage de **crapauds calamites** avec des enfants, des personnes (employées des collectivités ou entreprise privée ?) sont venues effectuer une opération de curage du plan d'eau à l'aide d'une pelle mécanique... Ces crapauds sont sur **la liste nationale des espèces protégées et leur destruction est donc interdite**... Il a fallu pas mal de temps pour faire entendre raison aux ouvriers chargés de l'opération de curage. Des promeneurs conscients de la fragilité de l'espèce menacée sont intervenus également. Des coups de téléphone ont été passés à VET et au Conservatoire du Patrimoine de Savoie et les travaux destructeurs ont enfin cessé... Ils justifieraient évidemment une plainte et des dommages et intérêts.

La période adoptée pour ce curage est très mal choisie puisqu'elle correspond au moment de la reproduction de ces amphibiens qui se rassemblent assez massivement autour des plans d'eau. Le même phénomène se produit à Macôt. Depuis des années des enseignants et des naturalistes suivent cet événement annuel et il est curieux que les responsables communaux et intercommunaux ne semblent pas avoir été informés...

On trouve **également des libellules** sur le site qui se reproduisent de fin juin à début octobre...

A l'avenir il serait préférable d'effectuer ces travaux à l'automne quand ils sont nécessaires. Ou bien encore très tôt en saison avant le rassemblement annuel. Nous espérons vivement que ce triste spectacle ne se reproduira pas à l'avenir et que le personnel communal et intercommunal pourra être mieux informé.

Circulation des engins motorisés en milieu naturel.

Monsieur le sous-Préfet, la vallée de Tarentaise vient de connaître un hiver inédit avec les remontées mécaniques des différentes stations de ski fermées. Notre association est consciente bien sûr de l'impact de cette situation sur l'emploi et l'économie locale. Mais des enseignements sont à tirer de cet hiver inédit car la fréquentation de nos vallées et stations n'a pas été si mauvaise. Si les restaurants avaient été ouverts et si des événements culturels avaient pu être organisés le bilan aurait évidemment été meilleur. Beaucoup de personnes ont découvert le ski de randonnée, le ski de fond, les balades en raquettes ou à pied. A Peisey Nancroix il fallait patienter 1H 30 pour pouvoir louer des skis de fond... A Champagny le haut la vente de forfaits ski de fond a doublé par rapport aux années antérieures. Beaucoup de nos visiteurs ont apprécié ces activités et comptent bien en profiter de nouveau dans le futur.

Mais plusieurs d'entre eux se sont plaints de devoir subir les agressions sonores des motoneiges sur les domaines skiables. A la Plagne, à Méribel Mottaret et à Courchevel par exemple plusieurs touristes nous ont fait part de leur exaspération de devoir supporter les odeurs d'essence et le bruit alors qu'ils prenaient la peine de progresser à l'aide de leurs deux jambes... Nous avons attiré à plusieurs reprises l'attention des services préfectoraux sur l'activité Motoneige en station et en milieu naturel (Cas des Chapelles par ex). Il serait bon de savoir quels sont les circuits qui ont fait l'objet d'une autorisation UTN en Tarentaise. Nos précédents courriers n'ont pas reçu de réponse de la part

des services de l'Etat hélas. Récemment le transport de personnes par motoneige depuis Saint François Longchamp vers le Col de la Madeleine nous a été signalé. Le retour s'effectuant en traineau à chiens...

Par ailleurs depuis de nombreuses années, les associations dénoncent la pratique de l'héliski en Haute Tarentaise. Elle est interdite en France, mais malheureusement différents guides transportent leurs clients vers le col du Saint Bernard où un transport est effectué via un hélicoptère italien sur les sommets frontaliers...Les randonneurs qui font l'effort de gravir ces sommets se trouvent fréquemment confrontés à un public fortuné débarquant dans des engins bruyants et polluants , parfois surpris que l'on puisse parvenir en ces lieux par des moyens plus naturels...En février dernier deux hélicoptères se sont posés sous le sommet du Clapet (commune de Seez) et ont déposé des personnes pour un piquenique devant des dizaines de montagnards qui recherchaient la quiétude ...Il y a quelques semaines nous avons assisté au transport de personnes entre le Chalet de Vaugellaz (commune des Chapelles) et Bourg saint Maurice. Dans ces cas nous nous interrogeons sur la nécessité d'une hélistation « réglementaire » pour pouvoir transporter des personnes. Serait-il possible de supprimer celle du Col du Saint Bernard ? Il serait bon également de s'interroger sur le moyen d'agir sur les sociétés qui effectuent ces transports. Récemment la commune de Bourg Saint Maurice a cessé toute promotion de l'héliski. Même si la société d'hélicoptères conserve son bureau aux Arcs..

Ces activités motorisées sont-elles favorables au développement d'un tourisme respectueux des personnes et du milieu naturel ? Quelles est leur statut en matière de légalité ? Voilà les questions que nous tenons à vous rappeler au jourd'hui. Ci-dessous vous trouverez des liens renvoyant à des propositions en matière d'héliski.

Dans l'espoir de voir les services de l'Etat s'impliquer sur ces questions, nous vous adressons, Monsieur le sous-Préfet nos sincères salutations.

Suites : durant l'hiver 2020/2021 plusieurs conducteurs de motoneige ont été verbalisés par les agents de l'OFB en allant au refuge de la Traye (Méribel) et sur le domaine skiable de la Plagne. Nous nous sommes constitués partie civile lors du procès relatif à la desserte du refuge. Nous attendons le jugement...

Troubles dus à des circulations motorisées hivernales sur le dôme de Vaugellaz (Haute Tarentaise) Monsieur le Sous-Préfet, les services préfectoraux ont pris la décision, il y a quelques mois, d'interdire les atterrissages d'avions au sommet du dôme de Vaugellaz pour garantir la tranquillité et la sécurité des habitants et promeneurs.

Nous nous félicitons de cette action et nous vous en remercions.

Nous revenons vers vous à propos de cette montagne car, à cette époque de l'année, c'est un lieu très fréquenté par les skieurs de randonnée et les pratiquants de raquettes. Ils viennent parfois de très loin pour profiter de ce bel espace naturel en grande partie protégé des risques d'avalanches et d'où l'on peut jouir d'un panorama magnifique. Certains jours, il n'est pas rare de croiser des centaines de personnes arrivant des différents points de départ : la Côte d'Aime, Valezan, les Chapelles et la Thuile de Vulmix sur Bourg Saint Maurice. Il y a aussi de nombreux professionnels accompagnant des groupes sur ce vaste dôme qui est devenu au fil des années un classique pour l'entraînement et l'initiation à la randonnée hivernale.

Mais, ce qui était jadis un « paradis des randonneurs » n'en est malheureusement plus un à cause des activités de plusieurs engins motorisés qui portent atteinte au caractère des lieux et qui génèrent bruit et pollution là où on croyait trouver pureté, sérénité et silence...

Une grande partie du problème est liée à l'utilisation commerciale d'un chalet, rénové il y a dix ans environ, situé au lieu-dit « Vaugellaz » à près de 2000m d'altitude. Le propriétaire du chalet en a confié l'exploitation à Monsieur Eric Biziaux demeurant à Couverclaz sur la commune des Chapelles. Ce chalet rénové est proposé à la location sur un site internet. On y propose, entre autres, le transport en motoneige, en chenillette, voire en hélicoptère. La piste qui relie le chalet au chef-lieu est damée régulièrement sur 12 km par la chenillette. Parfois des véhicules 4x4 empruntent également cette voie. Pour confirmer ces informations, vous pouvez consulter le site internet de l'exploitant : <http://chalet-les-toits-de-tarentaise.com/>

La réglementation en matière d'engins motorisés précise qu'ils doivent être immatriculés. Ce n'est pas le cas de ceux qui perturbent le site dont nous nous inquiétons aujourd'hui...

Il y a cinq ans environ, la municipalité des Chapelles, consciente du problème, avait pris un arrêté municipal interdisant la circulation motorisée sur la piste pastorale. Cet arrêté a été contesté avec succès par le propriétaire du chalet devant le tribunal administratif en plaidant une réglementation trop générale et systématique. Le jugement a malheureusement été confirmé en Cour d'Appel.

Une autre personne utilise également une espèce de jeep munie de chenilles pour accéder, à partir des Chapelles, à son chalet situé sur la commune de Bourg Saint Maurice. Par ailleurs, Il est difficile d'identifier les propriétaires des motoneiges qui circulent aussi dans le secteur car elles ne sont pas immatriculées...

Aujourd'hui les nuisances perdurent et nuisent à l'activité des professionnels de la montagne. Quant au randonneur autonome, il doit subir nuisances sonores et odeurs d'essence sans aucun recours...

La commission des sites subordonne l'autorisation de rénover un chalet à l'instauration d'une servitude d'usage qui en interdit l'accès l'hiver en véhicule motorisé. Celle-ci a bien été rédigée par la commune des Chapelles.

D'autre part, il faudrait vérifier si la demande de permis de construire faisait bien mention d'une utilisation avec accueil d'une clientèle et si les équipements de sécurité de cet établissement sont conformes à cette utilisation.

Enfin l'interdiction faite aux avions de se poser sur le dôme devrait logiquement être étendue aux hélicoptères (hors, évidemment, mission de secours).

Monsieur le Sous-Préfet, nous avons donc besoin de votre autorité et de l'aide des services de l'État afin qu'un nouvel arrêté, incontestable dans sa formulation, puisse être élaboré.

Les signataires de ce courrier se tiennent, Monsieur le Sous-Préfet, à votre disposition pour examiner avec vos services les mesures permettant de redonner à ce bel espace la tranquillité qu'il mérite.

Les points sur les « i »

Monsieur le Sous-Préfet, il y a quelques mois nous avons eu l'occasion d'échanger sur la gestion du Dôme de Vaugellaz (commune des Chapelles).

Notre structure, au fil des années, s'est opposée à l'atterrissage des avions sur le sommet et également à la circulation des engins motorisés sur la piste pastorale desservant les alpages. Nous ne ferons pas le compte des courriers, pétitions ou articles sur le sujet. Lors de notre entretien il avait été convenu que notre association serait intégrée au groupe de réflexion qui travaille à un arrêté de protection de milieu sur un périmètre à définir. Nous regrettons de n'avoir pas été associé aux premières réunions de travail et nous espérons y être conviés à l'avenir.

En attendant nous tenons à rappeler quelques évidences au sujet de la circulation motorisée sur ce magnifique espace. La loi interdit le transport de skieurs en motoneige ou en chenillette. La jurisprudence semble prévoir que le propriétaire d'un chalet peut utiliser un engin pour s'y rendre. Il ne nous paraît pas possible d'étendre cette tolérance à d'autres occupants ou clients.. Une chenillette ne nous paraît pas nécessaire pour desservir un chalet quel qu'il soit. D'autre part il serait bon de délivrer au cas par cas des vignettes aux personnes bénéficiant de tolérances quant à la circulation motorisée. Tolérance assortie de conditions sur le type d'engin (électrique ?) et sur son immatriculation et sur les horaires...

En été il serait bon également de limiter la circulation au-delà d'un point à définir. Un seul véhicule par famille nous semblerait raisonnable. Le réseau de pistes pastorales se prête hélas à des raids et traversées depuis la Côte d'Aime, Valezan vers les Chapelles ou Bourg saint Maurice. Les conducteurs de motos, quads ou de 4x4 s'en donnent à cœur joie aux dépens des amateurs de calme... Nous espérons qu'à l'occasion de la rédaction de cet arrêté il sera mis fin à ces pratiques qui nuisent à l'évidence au caractère de nos montagnes. Notre association compte également sur les services de l'Etat pour bâtir un texte qui découragera les tentatives de recours contentieux.

Projet d'antenne aux Chapieux. Commune de Bourg Saint Maurice

Vivre en Tarentaise a été informée du débat en cours au sujet du projet d'installation d'une antenne relais, sur la route du Cormet de Roselend, au-dessus du village des Chapieux à Bourg Saint Maurice. Il semble que la

majorité des habitants du hameau soit opposée à cette installation. Nous savons que cet aménagement est envisagé pour des raisons de sécurité et en conséquence d'un arrêté ministériel listant un certain nombre de zones blanches dans notre pays. L'ajout du site des Chapieux ferait suite à la demande de l'ancienne municipalité.

Il apparaît que des téléphones filaires sont disponibles dans le village ainsi qu'une borne WIFI. On y trouve également un point d'accueil communal avec téléphone satellite. L'argument sécurité ne nous semble donc pas pertinent.

La vallée des Chapieux fait partie des fleurons touristiques de Haute Tarentaise. Le village a été progressivement réhabilité et a conservé son allure d'autrefois. L'ensemble du secteur figure sur la liste de la DREAL des sites devant faire l'objet d'un classement dans les futures années.

De plus une grosse station de Sabots de Vénus se trouve à proximité immédiate du site envisagé pour l'implantation. L'observation de ces fleurs est toujours un moment magique. Nous craignons que l'émotion disparaisse dans un site surplombé par une antenne de douze mètres de haut... Il paraît difficile de réaliser ces travaux sans porter atteinte à ces fleurs magnifiques et protégées.

Les responsables communaux s'interrogent actuellement sur ce projet dont ils n'ont pas demandé la réalisation. D'autant que l'antenne projetée ne changera pas beaucoup les choses puisqu'elle couvrirait uniquement le village qui dispose de téléphones filaires ou satellites.

Notre association pense que ce projet devrait être abandonné dans la mesure où il risque de dénaturer le site naturel le plus connu de Bourg Saint Maurice tout en n'apportant pas d'avantages évidents en matière de sécurité. Les moyens disponibles actuellement pourraient être mieux signalés et mis en évidence.

Aussi nous espérons que les services de l'Etat prendront conscience des conséquences paysages et naturalistes de ce projet.

Liaison cyclable Sainte Foy Aigueblanche. Pique de rappel

De nouveaux échanges ont eu lieu avec la COVA dont les élus peinent à dégager un consensus sur l'itinéraire à retenir. Il y a en gros deux logiques qui s'opposent mais qui en fait sont complémentaires. Un tracé en rive droite de l'Isère passant par villette et la route des vignes qui rassemble les habitants de Villette et les « rouleurs ». Mais il implique des remontées et aussi de traverser Aime ce qui pour des usagers moins sportifs paraît vraiment rédhibitoire. Du coup étude rive gauche en passant sur ou à proximité de la route desservant la station d'épuration d'Aime, ensuite peut être traversée de l'isère dans les gorges en aval de Villette et arrivée à Centron...Mais les études se poursuivent sur la faisabilité de ce tracé qui serait dans la logique de la partie amont et à vocation plus touristique. Evidemment en hiver il serait impraticable une partie du temps..Il est possible que les deux itinéraires soient réalisés ce qui pourrait satisfaire tout le monde...

Travaux sur domaine skiable de la Plagne

Monsieur le Sous-Préfet, vous avez bien voulu nous recevoir récemment pour un entretien au sujet de la protection de différents sites en Tarentaise : Dôme de Vaugellaz, Massif de la Lauzière et Cembraie de la Plagne.

Nous revenons aujourd'hui vers vous au sujet du domaine skiable de la Plagne sur lequel deux projets importants vont se concrétiser prochainement. Nous avons contacté la mairie de cette commune et nous avons découvert que les dossiers concernant d'une part le télésiège de la Lovatière qui va survoler et traverser la Cembraie de la Plagne et d'autre part le remplacement de la télécabine de Bellecôte ont été traités avec célérité par les services de l'Etat. On entend souvent dans les médias que les administrations françaises tournent au ralenti à cause de la pandémie, il y a manifestement une exception au moins pour les remontées mécaniques...

Nous regrettons que notre courrier demandant la rédaction d'un arrêté de protection de biotope couvrant la totalité de la Cembraie de la Plagne n'ait pas bénéficié du même dynamisme... Aucune réponse à ce jour alors qu'il date de 2019...

Les travaux étant désormais autorisés et les remontées mécaniques à l'arrêt plus tôt que lors des saisons habituelles, des travaux de déneigement ont été entrepris afin de démarrer les travaux rapidement. Or chacun sait que la circulation d'engins de chantier sur un sol en cours de dégel est catastrophique pour l'état de la végétation...

Le télésiège de la Lovatière va avoir une emprise qui concerne un grand nombre d'espèces d'oiseaux protégés dont au moins quatre vont subir de graves dérangements puisque la période de reproduction approche. (Voir une page de l'étude d'impact jointe). Nous vous prions de trouver ci-joint une photo pour illustrer notre propos... Plusieurs espèces de plantes protégées sont présentes sur les terrains soumis à l'action des pelles mécaniques..

D'autre part nous n'avons toujours pas réussi à comprendre comment la maîtrise foncière de l'espace qui sera « rendu à la nature » lors du réaménagement de la télécabine de Bellecôte va se concrétiser. Nous avons proposé qu'un autre arrêté de protection de biotope vienne encadrer ce qui sera permis dans cet espace et ce qui y sera interdit. Là aussi nous aurions aimé être informé des intentions des services de l'Etat à ce sujet. Faut-il rappeler que la gare d'arrivée qui va être construite concernera plus d'un millier de plantes protégées... Nous avons suggéré qu'un mur en pierre masque cette construction depuis la vallée de Peisey Nancroix. Ce mur sera-t-il construit ? Malgré nos demandes la mairie concernée ne nous a pas fourni les arrêtés complets accompagnés des prescriptions sans doute car le personnel travaille dans des conditions difficiles. ...

Monsieur le Sous-Préfet nous regrettons de voir aujourd'hui ces travaux démarrer alors que de nombreuses questions restent posées au sujet des aménagements envisagés. Aussi, nous voulons croire que vous pourrez nous rassurer quant aux précautions envisagées dans le déroulement de ces aménagements et quant aux mesures de protections de la Cembraie de la Plagne que nous attendons depuis de longues années.

Cembraie de la Plagne et Glacier de Bellecôte.

Monsieur le Sous-Préfet, nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à plusieurs de nos interventions en faveur de la protection de plusieurs sites de la station de ski de la Plagne. Nous vous prions de trouver ci-joint un double du courrier adressé en 2019 par VET et FNE Savoie à Monsieur le Préfet de Savoie.

Nous avons l'honneur de vous apporter les précisions suivantes :

Au sujet de la Cembraie de Plagne : notre association dans sa déposition n'a pas contesté l'intérêt de la mise en Place du télésiège de la Lovatière . Elle a souligné et c'est bien son rôle, les risques potentiels de nouvelles dégradations du site fragile sur lequel les travaux se déroulent. Depuis de nombreuses années de nouvelles pistes de ski ou de VTT ont été créées alors que le gypse est très friable et que de nombreux pratiquants sont inconscients de l'impact des descentes répétées sur ce terrain. (Voir photos jointes). La raison devrait conduire à encadrer strictement les pratiques de ski, de randonnée et de VTT afin que seuls les itinéraires actuels restent ouverts.. Il nous semble nécessaire également de rédiger un arrêté de protection de biotope ou de milieu pour préserver la Cembraie de La Plagne qui, répétons-le, est un lieu unique en Europe. L'actuelle ZNIEFF de type I n° 820031735 nous paraît avoir une superficie trop limitée pour servir de base à un APPB. Il faudrait envisager une superficie bien plus étendue afin de permettre le développement des pins Cembro vers les Crêtes de cette station et la gestion des pratiques sportives. Cela doit bien sûr se faire en concertation avec les élus. La réglementation pourrait encadrer les pratiques de ski, de randonnée et de VTT. Parallèlement il serait bon de prévoir soit un lieu d'exposition au sein de la station, soit des panneaux sur place pour faire connaître à nos visiteurs et à la population locale l'intérêt du site : qu'est ce que le gypse, le pin Cembro, ses caractéristiques, les usages, son âge. Le casse noix moucheté et la symbiose entre cet oiseau et la forêt. L'avifaune très variée présente sur les lieux. Les ouvrages de référence ...Pourquoi pas un circuit de découverte utilisant les voies existantes.

En ce qui concerne la télécabine de Bellecôte qui doit être renouvelée. La construction de la gare d'arrivée de cette remontée va provoquer la destruction de plus de 1000 pieds de plantes protégées. Un vaste espace va être rendu à la nature et des tentatives de déplacement de certains végétaux seront menées. Mais la commission nationale de protection de la nature n'a autorisé la réalisation de la gare d'arrivée qu'à la condition expresse d'une

maitrise foncière sur trente ans du fameux « espace rendu à la nature ». C'est pourquoi nous pensons que dans ce cas également un arrêté préfectoral devrait apporter des garanties à ce sujet. Mais cela pourrait aussi s'accompagner d'une action de communication à destination du public : plantes protégées, les espèces transplantées, comment leur évolution, succès ou non des semis à près de 3000m d'altitude.. Faune fréquentant le site.. Notre association ne s'est pas opposée aux travaux envisagés, elle a seulement tenté de limiter l'impact visuel en réclamant la construction d'un mur en pierres pour masquer la présence de la gare depuis la vallée de Peisey. Il nous paraît normal également de veiller à ce que les conditions posées par la CNPN pour l'implantation de la gare d'arrivée soient respectées. N'est-ce pas le rôle des services de l'Etat d'y veiller également ? Il nous paraît évident que tout cela doit être mené en concertation avec les élus et la SAP.

Les suites : depuis un an notre association est présente dans la commission développement durable de la Plagne Tarentaise. D'autre part une procédure départementale d'inventaire de milieux méritant d'être protégés nous a permis avec le concours de FNE savoie de faire intégrer la Cembraie sur Gypse de la Plagne dans la liste des milieux méritant une protection. L'étape suivante est la concertation avec la collectivité...A suivre !

Un nouveau mode de protection : l'arrêté préfectoral de protection de milieu. Ce dispositif découle de la loi biodiversité qui a été votée il y a déjà plusieurs mois. Il pourrait être mis en pratique sur deux sites de tarentaise : le dôme de Vaugellaz et peut être aussi la Cembraie de la Plagne. Pour le premier les services de l'état y travaillent et pour le second nous tentons de lancer la concertation...

Quel avenir pour la carrière de Villette ?

L'association Vivre en Tarentaise a consulté le dossier d'enquête. Celui apparaît très volumineux et difficile d'accès pour bien des personnes. Un résumé aurait été souhaitable. Les questions posées par l'autorité environnementale nous paraissent légitimes et les réponses données dispersées dans trois dossiers...La maitrise complète de ce dossier nécessiterait plusieurs heures de lecture. Combien de personnes auront le courage et la ténacité nécessaire ?

La première remarque de notre association portera sur le rythme d'exploitation qui semble relativement stable depuis au moins cinq ans. Or la Tarentaise dispose d'un SCOT qui prévoyait de diviser par deux le rythme des constructions nouvelles en station. Au vu de l'indicateur indirect que constitue le volume exploité chaque année, il ne semble pas que les constructions nouvelles soient en phase décroissante !

Un bilan de gaz à effet de serre à été effectué sur le territoire de Tarentaise. Même si une grande part des émissions proviennent des déplacements touristiques sur de longues distances il doit également être tenu compte de la façon dont on construit. Là encore les alternatives au béton pour les constructions nouvelles ont-elles été envisagées ? Nous pensons évidemment aux constructions en bois qui ont le mérite de stocker du carbone. Le plan de gestion savoyard des déchets du bâtiment prévoit la réutilisation d'une part croissante des déchets de démolition. Où en est la Tarentaise dans ce domaine ? Quelle est sa part dans le volume de matériaux utilisés chaque année dans la vallée ?

De nombreux habitants du village se sont plaints historiquement des vibrations perçues lors des tirs de mine. Ne serait-il pas intéressant de procéder à des mesures dans les différentes parties du village. Idem pour le niveau sonore induit par les explosions. Un organisme indépendant serait bien entendu indispensable.

Le programme d'exploitation de la carrière prévoit progressivement d'utiliser différents moignons rocheux plus ou moins instables... L'ensemble paraît bien complexe et peut laisser perplexe devant les risques pesant sur la RN 90 et sur la voie ferrée. L'accès à la Tarentaise risque d'être marqué à jamais par la disparition de l'éperon rocheux masquant la carrière en partie...

Au titre des mesures compensatoire il est envisagé un ensemble d'actions en faveur d'une surface d'alpage conséquente mais sur une autre commune si nous avons bien compris ..Pourquoi pas une mesure de regroupement foncier avec du défrichement sur des surfaces exploitables pour une autre forme d'agriculture : maraichage, vigne, fruits etc.. ? L'ex commune de Montgirod toute proche ne manque pas de friches sur l'ancien vignoble par exemple. Ce qui est envisagé sur la commune des Chapelles reste malgré tout intéressant bien sûr.

Le dossier a-t-il été présenté aux habitants de Villette et un consensus recherché à ce sujet ? Il est vrai que cette carrière concerne en fait toute la Tarentaise, mais les habitants du village sont les seuls à subir les poussières, les vibrations et les nuisances sonores. La durée envisagée pour l'exploitation paraît bien démesurée à de nombreuses personnes qui ne verront pas la fin des nuisances. Une autorisation pour dix ans sur un espace plus limité permettrait à la Tarentaise de réfléchir de nouveau au rythme du « bétonnage » et surtout à son mode de construction faisant appel au béton qui évidemment nécessite une dépense énergétique importante.

Projet Ecrin Blanc à la Rosière de Montvalezan.

Après la construction d'un village du Club Med cette station familiale poursuit son bétonnage à un rythme assez intense. Un autre projet fait polémique aux Euchert celui d'une nouvelle résidence « Odalys » construite en partie sur une grande parcelle forestière. Celle-ci abrite différents oiseaux dont des petits tétras qui viennent s'y reproduire ou s'y cacher.. Le cadre forestier est l'un des attraits de ce site touristique, mais il ne semble pas que la commune en soit consciente. Les procédures administratives se sont enchaînées et malgré de très nombreuses dépositions négatives, les services de l'Etat et de la commune ont donné leur feu vert au projet. Mais différentes personnes ou associations ont décidé de contester ce projet devant la juridiction administrative. Le cabinet de Corine Lepage est chargé de l'affaire. Les moyens financiers de VET ne permettaient pas à notre structure de rémunérer un avocat, mais nous avons tenu à nous associer (tout comme FNE Savoie) à cette procédure.

VET est très régulièrement saisie au sujet du bétonnage dans telle ou telle station de Tarentaise. Et à chaque fois les personnes découvrent qu'il y a une association de protection de la nature qui pourrait porter une action devant les tribunaux...Malheureusement nous ne disposons pas des moyens humains et financiers pour suivre chacun de ces problèmes. Nous regrettons également que les personnes qui nous contactent ne se soient pas intéressées plus tôt à notre association.

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site : vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2019

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Le Villard d'amont 73210 Landry

Tarif normal: 15 €/an tarif couple: 25 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:..... mail

Téléphone:..... Courriel